

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 19.10.2010 À 14 HEURES 30 À STRASBOURG (SALLE DES CONSEILS)

Convocation du 11.10.2010

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 20 titulaires
12 suppléants

Délibération n°176 du Comité syndical

1. Délibération sur le cadre d'emploi du poste de Directeur

Suite au départ de Madame Stella STAUB, qui était ingénieur en chef de classe normal au 5^{ème} échelon, M. Le Président indique que le recrutement d'un nouveau directeur du Syndicat mixte nécessite d'élargir le cadre d'emploi du poste de Directeur et notamment de l'ouvrir aux ingénieurs territoriaux.

A cette fin, M. Le Président propose au Comité syndical de délibérer sur le cadre d'emploi du poste de Directeur.

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

DECIDE la création à compter du 19 octobre 2010 d'un poste de Directeur du Syndicat mixte, à temps complet, dans les conditions suivantes :

Poste	Directeur du Syndicat mixte pour le SCOTERS
Nombre d'heures	35 h
Cadres d'emploi	Ingénieur territorial, attaché ou Administrateur
Par voie	De mutation, de détachement ou de mise à disposition

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget primitif 2010

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 19 octobre 2010 :

Grades ou emplois à temps complets	Cat.	Nature des fonctions	Postes ouverts	Postes pourvus	Statut
Ingénieur territorial, Attaché ou Administrateur	A ou A +	Directeur du Syndicat mixte	1	0	titulaire
Attaché	A	Chargé de mission	1	1	Titulaire ou contractuel
Rédacteur territorial	B	Assistante administrative et comptable	1	1	Titulaire

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT